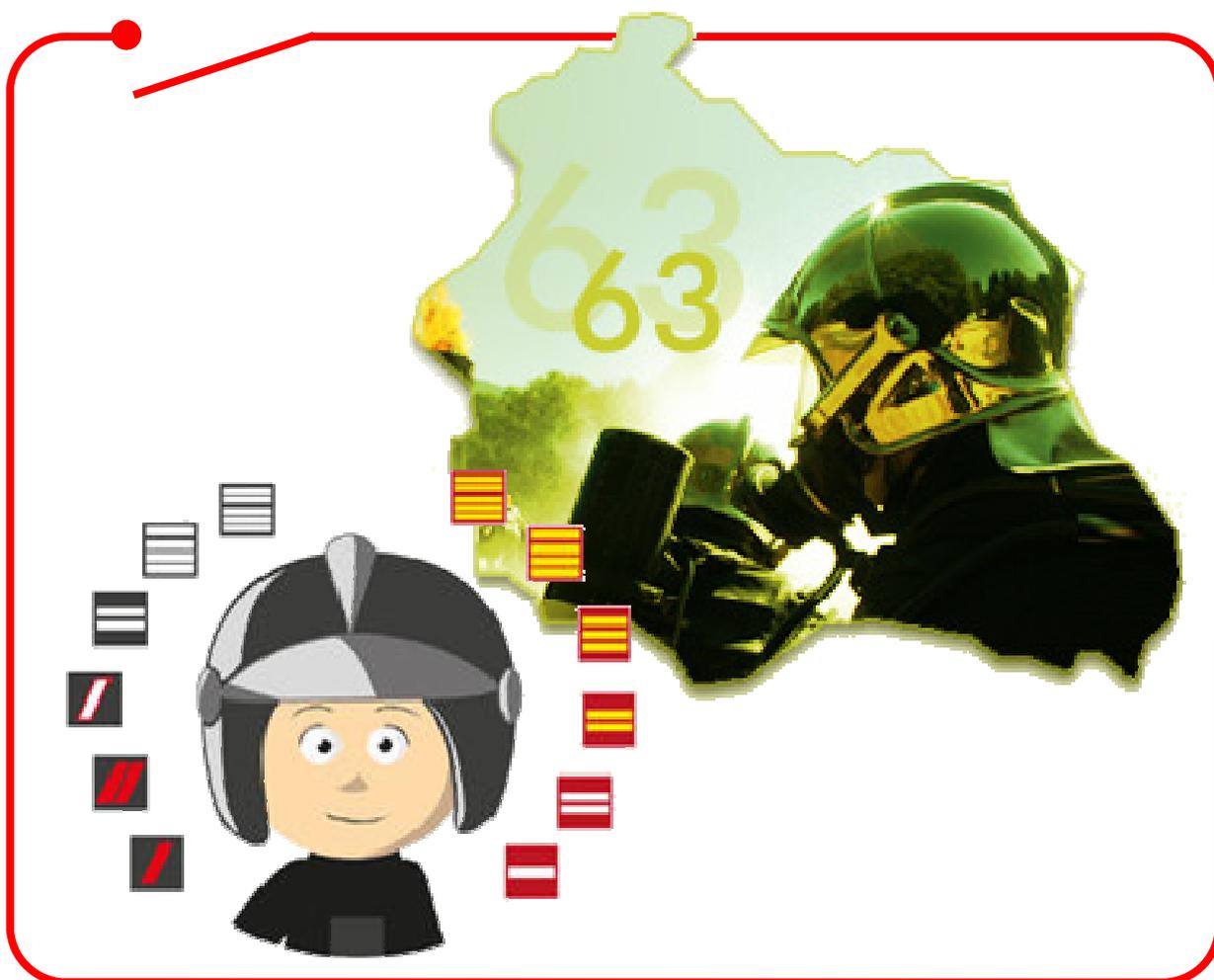


Les grades des sapeurs Pompiers



Descriptif

L'Arrêté du 8 avril 2015 fixe les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers. Il concerne les sapeurs-pompiers auxiliaires, volontaires et professionnels, présidents de conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il régit, en le rénovant, le port des tenues d'uniformes, insignes et attributs des sapeurs-pompiers.

- Les sapeurs pompiers

Les sapeurs-pompiers sont répartis en trois catégories :

- ⇒ Hommes du rang
- ⇒ Sous-officiers
- ⇒ Officiers

- Service de santé et de secours médical (SSSM)

- ⇒ Médecins
- ⇒ Pharmaciens
- ⇒ Vétérinaires
- ⇒ Infirmiers



Hommes du rang

Galon	Grade	Appellation	
	Sapeur de 2^{ème} classe	 Sapeur	
		 Sapeur	
	Sapeur de 1^{ère} classe	 Sapeur	
		 Sapeur	
	Caporal	 Caporal	
		 Caporal	
	Caporal-chef	 Caporal-chef	
		 Caporal-chef	



Sous-Officiers

Galon	Grade	Appellation	
	Sergent	 Sergent	
		 Sergent	
	Sergent-chef	 Chef	
		 Chef	
	Adjudant	 Mon Adjudant	
		 Adjudant	
	Adjudant-chef	 Mon Adjudant-chef	
		 Adjudant-chef	



Officiers

Galon	Grade	Appellation	
	Lieutenant	 Mon Lieutenant	
		 Lieutenant	
	Capitaine	 Mon Capitaine	
		 Capitaine	
	Commandant	 Mon Commandant	
		 Commandant	
	Lieutenant-colonel	 Mon Colonel	
		 Colonel	
	Colonel	 Mon Colonel	
		 Colonel	

Service de santé et de secours médical (SSSM)

Médecins



Capitaine



Commandant



Ltn-colonel



Colonel

Pharmaciens



Capitaine



Commandant



Ltn-colonel



Colonel

Vétérinaires



Capitaine



Commandant



Ltn-colonel



Colonel

Infirmiers



Infirmier



Infirmier
principal



Infirmier
chef



Infirmier
d'encadrement